

Nouveaux Cahiers du socialisme

Nouveaux
Cahiers du
socialisme

Que retenir de la lutte des garderies populaires ?

Yves Rochon

Number 20, Fall 2018

Les groupes populaires face à l'État

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89271ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (print)

1918-4670 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rochon, Y. (2018). Que retenir de la lutte des garderies populaires ? *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (20), 98–103.

Que retenir de la lutte des garderies populaires ?

Yves Rochon

Militant retraité des CPE

« Pour un réseau universel de garderies gratuites, financées par l'État, mais contrôlées conjointement par les parents et par les travailleuses ». Tel était l'objectif ambitieux formulé par celles et ceux ayant mis sur pied les premières garderies populaires. Dans quelle mesure cet objectif a-t-il été atteint ? Où en sommes-nous cinquante ans plus tard ?

Premier enjeu : la survie

Établies dans le cadre de projets de création d'emplois, une centaine de garderies sans but lucratif avaient réussi, au début de la décennie 1970, à s'implanter de peine et de misère dans les quartiers urbains les plus pauvres du Québec, grâce au bénévolat et au militantisme des parents et des « monitrices et moniteurs », comme on les appelait à l'époque¹. Ces initiatives étaient appuyées par tout un réseau d'organisations : groupes féministes, comités de logement, comptoirs alimentaires, groupes politiques radicaux², centrales syndicales, partis politiques tels le Parti québécois (PQ) et le Front d'action politique (FRAP).

1 Il existait bien jusque-là quelques garderies au Québec, à but lucratif ou chapeautées par des communautés religieuses, mais rien qui se rapprochait d'un réseau public comme il en existait déjà à l'époque dans plusieurs pays européens.

2 En particulier, ceux qu'on appelait les « marxistes-léninistes », comme les groupes En Lutte et le Parti communiste ouvrier (PCO).

Pareille effervescence entraînait évidemment un certain nombre de divergences, mais les objectifs communs du départ ont été maintenus durant une assez longue période, si on compare à d'autres secteurs. La dynamique pratiquement autogestionnaire du mouvement y est peut-être pour quelque chose, puisqu'elle permettait de faire cohabiter ces objectifs communs avec des préoccupations plus spécifiques, plus locales, comme celle de favoriser la présence d'hommes éducateurs dans les garderies de quartier où les familles monoparentales étaient nombreuses ; ou celle de promouvoir une pédagogie dite ouverte, semblable à celle des écoles alternatives ; ou encore celle de réduire au maximum les écarts de salaire parmi les membres du personnel, préconisant notamment un taux unique.

L'enjeu premier de cette période aura été celui de la survivance même de ces garderies constamment menacées de fermeture. Cette bataille, qui a duré une quinzaine d'années, a connu un moment marquant : « la grève des loyers », qui visait à obliger les commissions scolaires à héberger les garderies dans leurs locaux vacants, avec compensation financière du gouvernement provincial. Ce type d'action était décidé par des assemblées générales de membres, c'est-à-dire par tous les parents et toutes les travailleuses d'une même garderie, avec une instance de coordination entre les garderies participantes. Des gestes de ce type ont forcé le gouvernement du Québec à instaurer le principe du financement direct aux garderies sans but lucratif, aussi minime soit-il dans un premier temps.

Deuxième enjeu : les conditions de travail

Cette première victoire a suscité l'ouverture de nouvelles garderies dans toutes les régions, augmenté le nombre de personnes y travaillant, puis incité ces personnes à améliorer leurs conditions de travail. Progressivement, chaque garderie devenait un lieu de travail normal, pas seulement un lieu de militantisme. L'enjeu des conditions de travail est donc devenu central pour l'avenir du réseau.

C'est dans ce contexte qu'en 1981 s'est ajouté le syndicat, un nouvel organisme ayant une fonction tout autre que celle des regroupements de garderies, jusqu'alors les moteurs du mouvement. Avant 1981, les centrales syndicales appuyaient déjà les revendications politiques du réseau des garderies, mais ne souhaitaient pas syndiquer les travailleuses, estimant que les résultats seraient difficiles à obtenir et que les garderies seraient donc déficitaires durant plusieurs années. Comme il s'agissait de toutes petites unités à syndiquer, la négociation d'une convention collective n'aurait ressemblé à aucune autre convention récente négociée dans les réseaux de la santé ou de l'éducation. De plus, il fallait considérer une autre réalité très particulière aux garderies de l'époque : les employeurs légaux, c'est-à-dire les conseils d'administration, formés en majorité de parents - et de travailleuses ! - étaient d'accord avec

les syndiquées pour exiger qu'un troisième acteur, le gouvernement, devienne partie prenante aux négociations, sans devenir pour autant l'employeur officiel des travailleuses. C'était là un méchant casse-tête pour des appareils syndicaux alors en pleine croissance bureaucratique, donc à la recherche d'une certaine routine...

Toujours est-il que la Confédération des syndicats nationaux (CSN), sous la pression de ses divers comités de condition féminine en particulier, a fini par accepter de syndiquer ces travailleuses des garderies sans but lucratif (le terme remplaçait alors progressivement celui de garderies populaires), en misant sur la possibilité de les intégrer le plus rapidement possible à la négociation centralisée du secteur public, ce qui pourrait alors devenir « rentable ». Le gouvernement s'objectant fermement à cette idée, la syndicalisation dans le secteur des garderies a connu plusieurs ratés et reculs, jusqu'au moment où les travailleuses ont forcé la CSN à changer de stratégie : elles ne s'intégreraient plus à la négociation du secteur public, mais essaieraient de faire valoir leur cause par des moyens et à des moments différents de ceux des autres réseaux relevant du gouvernement provincial. Cette décision a été déterminante : elle a permis une plus grande visibilité des travailleuses en garderie dans l'opinion publique, leur a redonné confiance en leurs moyens, au point d'envisager de mener leur première grève générale illimitée, en 1994³.

Ce moyen de pression suscitait jusqu'alors beaucoup de réserves de leur part, la principale étant qu'elles ne voulaient pas pénaliser les parents. Pendant dix ans, elles avaient multiplié manifestations et occupations de bureau de députés pour convaincre les gouvernements successifs, péquistes comme libéraux, de bonifier leurs conditions de travail⁴. Il leur arrivait de faire la grève, mais seulement une journée de temps en temps. Cela leur avait permis d'arracher quelques améliorations (subventions à la formation, congés de maternité payés, régime d'assurances), mais pas de gains substantiels sur les salaires, lesquels restaient en dessous de celui des gardiens de zoo, comme elles l'ont claironné durant ces années-là !

Les syndicats n'arrivaient cependant pas à obtenir de mandat de grève générale illimitée de la part des travailleuses des quelque 300 garderies qui avaient alors rejoint leurs rangs. Cette situation a perduré jusqu'au jour où les travailleuses d'une quinzaine d'entre elles ont décidé de prendre le risque de commencer une escalade de fermetures de garderie en grève illimitée, laissant planer la rumeur que ce mouvement ferait boule de neige. Le gouvernement libéral d'alors n'a pas voulu courir ce risque

3 Elles n'auraient jamais pu faire la grève illimitée en continuant à faire partie du Front commun du secteur public, puisque la majorité des membres de celui-ci est assujettie à la Loi sur les services essentiels.

4 À commencer par le fait de les assumer elles-mêmes plutôt que de les faire assumer par les parents par le biais des frais de garde, ce qui faisait en sorte que non seulement ces conditions de travail étaient vite plafonnées, mais qu'elles pouvaient varier énormément d'une garderie à l'autre.

quelques mois avant une élection générale : il a institué la première subvention aux salaires de l'histoire du réseau de garderies, en majorant ceux-ci de presque 10 % !

Quelques années plus tard, en 1997, une autre avancée est survenue : un gouvernement du PQ a instauré un tarif unique de 5 dollars par jour pour les parents des enfants fréquentant les garderies sans but lucratif. Cette mesure faisait partie d'une politique plus globale, instituant notamment ce qui allait s'appeler les centres de la petite enfance (CPE). À mon avis, cette politique s'avéra celle qui eut une véritable portée à plus long terme. En fait, elle a pris le réseau lui-même par surprise. Plusieurs s'interrogent encore aujourd'hui sur ce qui a motivé cette décision. Pauline Marois elle-même, ministre responsable de cette politique familiale, affirme que c'était par empathie pour les familles. Je soupçonne pour ma part que c'était davantage pour des raisons économiques, afin de récupérer dans les fonds de l'État l'argent jusque-là dépensé par des milliers de parents dans la garde « au noir ».

Cela a été suivi, quelques années plus tard, par un second bond important des salaires. Là encore, contrairement au mythe répandu, ce n'est ni la loi de 1997 instituant les CPE ni celle sur l'équité salariale datant de la même période qui ont provoqué ce rattrapage salarial des travailleuses en garderie : c'est plutôt la menace de grève illimitée brandie par quelque 4 000 d'entre elles, syndiquées avec la CSN, au printemps 1999. Ces travailleuses se sont dit : Maintenant que la survie du réseau est assurée, que parents et enfants sont certains d'y avoir accès, c'est à notre tour de passer à la caisse. Elles se sont également dit : Si à peine 300 d'entre nous ont réussi à gagner une augmentation d'un dollar l'heure par ce moyen, nous devrions arriver à obtenir davantage si nous sommes dix fois plus nombreuses ! Et effectivement, le gouvernement du PQ a alors accepté, la veille du déclenchement de cette grève, de majorer les salaires de tout le personnel des garderies sans but lucratif, syndiqué ou non, de 35 % sur une période de quatre ans.

Troisième enjeu : le mode de gestion

De 1997 à 2007, il y a eu une sorte d'euphorie dans le réseau québécois des services de garde. Non seulement des milliers d'enfants, de parents et de travailleuses s'y côtoyaient chaque jour, mais ces services étaient presque devenus la locomotive économique du Québec, grâce à la construction de centaines de nouvelles garderies et à l'effet d'entraînement que cela avait dans plusieurs secteurs, notamment dans celui des cégeps et des universités pour la formation des éducatrices.

Ce phénomène d'expansion a cependant eu ses effets pervers. D'abord un chambardement majeur du mode de gestion a eu lieu, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle du réseau dans son ensemble. Le principe du « contrôle par les parents et les travailleuses » s'était déjà érodé progressivement depuis les années 1970 ; voilà qu'il dispa-

raissait pratiquement de la vie quotidienne dans les garderies : le Ministère uniformisait dorénavant les façons de faire par l'intermédiaire des directrices, devenues ses courroies de transmission. Il était aidé en cela par les organismes nationaux du milieu, associations de CPE et syndicats, qui reproduisaient presque intégralement le modèle des autres réseaux du secteur public, notamment les négociations super centralisées des conditions de travail. Les parents se voyaient réduits au rôle « d'usagers » et les travailleuses à celui d'employées, ce qui faisait croître les tensions entre toutes ces catégories de personnes et d'organismes, alors qu'elles avaient jusque-là été des alliées.

Deuxième effet pervers des gains de la période précédente, celui qui avait été effectué sur les salaires : les gouvernements qui ont suivi, incluant ceux du PQ lui-même, ont vite compris que de doubler la grosseur du réseau allait dorénavant leur coûter 35 % de plus que si cela s'était fait à l'époque où les éducatrices gagnaient à peine plus que le salaire minimum ! Or, il faut savoir que dans une garderie, de quelque type qu'elle soit, les coûts de la main-d'œuvre représentent 80 % des dépenses. Il fallait donc trouver le plus tôt possible une façon de réduire la masse salariale globale que toutes ces nouvelles places risquaient d'entraîner. Et elle fut trouvée : il suffisait d'ouvrir des places ailleurs qu'en CPE ! Dans un premier temps, ce fut la garde en milieu familial. Puis ces garderies se sont syndiquées à leur tour et ont rapproché leurs conditions de travail de celles ayant cours en CPE. Dans un deuxième temps, ce fut la location, par le ministère de la Famille, de places à cinq dollars dans des garderies privées dites subventionnées, là où les éducatrices gagnaient trois dollars l'heure de moins que dans les CPE⁵.

Ensuite, il y a quelques années, nouvelle astuce des libéraux, qui trouvaient que ces salaires étaient encore trop élevés : par l'appât d'un crédit d'impôt bonifié, ils ont orienté les parents (les nouveaux comme ceux utilisant déjà les CPE) vers un tout nouveau type de garderies privées, carrément commerciales et dans lesquelles, par un curieux hasard, les salaires des éducatrices frôlent le salaire minimum. Par un autre hasard, bon nombre de ces 7000 éducatrices sont des immigrantes... et personne ne semble souhaiter les syndiquer⁶.

Tout cela fait en sorte qu'en 2017, non seulement le tarif uniforme pour les parents a disparu, mais le tiers du réseau est géré par des propriétaires uniques ou par des chaînes de garderies. Un autre tiers, le milieu familial règlementé, est géré par des propriétaires uniques également. Enfin, le dernier tiers, constitué des CPE, est théo-

5 En 2016, le taux horaire moyen en CPE, avantages sociaux compris, était de 20 \$ l'heure, soit encore environ 4 \$ l'heure plus bas que le taux horaire moyen québécois, tel qu'identifié par *L'annuaire québécois des statistiques du travail* de l'Institut de la statistique du Québec, 2016.

6 Voir à ce sujet l'étude d'Eve-Lyne Couturier et Philippe Hurteau de l'IRIS, *Les services de garde au Québec : champ libre au privé*, avril 2016.

riquement administré par les parents, mais il est, dans les faits, sous la surveillance de l'État jusque dans les moindres détails. Quant aux travailleuses, elles y sont pratiquement réduites au rôle de spectatrices. Nous sommes donc très loin d'un « réseau contrôlé par les parents et les travailleuses ».

En guise de conclusion

Globalement, nous pouvons donc dire que le mouvement des garderies populaires a, presque en totalité, atteint le but qu'il s'était visé au départ en matière d'accessibilité, qu'il l'a atteint partiellement en matière de financement, mais qu'il ne l'a pratiquement pas atteint en matière d'autonomie de gestion. Pareil bilan mitigé est-il dû au fait que ces objectifs étaient utopiques, que le mouvement a fait des erreurs ou que le contexte social ayant prévalu depuis ne pouvait mener à autre chose ? Voilà des questions qui justifieraient un bouquin complet, à mon humble avis. L'invitation est lancée pour que quelqu'un s'y attelle.